

**Objet : Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public rue
des acacias**

Le Maire de Cires-lès-Mello

Vu le code de la route ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2212.2 – L 2213.1 et L 2213.2 ;

Vu la demande en date du 9 octobre 2025 par Mme VANDEWALLE Denise, d'occuper le domaine public pour se faire livrer et stocker des sacs de cailloux sur le trottoir devant son domicile, 5 rue des Acacias à Cires-lès-Mello (60660), à partir du lundi 9 octobre 2025 et pour une durée maximum de 20 jours ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité, la sûreté et la tranquillité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme VANDEWALLE Denise est autorisée à occuper le domaine public devant son domicile 5 rue des Acacias à Cires-lès-Mello, à compter du 9 octobre 2025, pour recevoir une livraison de sacs de cailloux par l'entreprise « King Matériaux » et les stocker pour un maximum de 20 jours.

Article 2 : La signalisation avancée devra être mise en place en avant et en arrière de la zone de stockage par le pétitionnaire.

Article 3 : Tout dépôt de matériaux sur la voie publique est interdit. Toutes les précautions devront être prises pour la protection des propriétés avoisinantes. La chaussée et le trottoir éventuellement salis devront être remis en état. Par ailleurs, en cas de dégradation de la voirie et du trottoir, le pétitionnaire sera tenu de prendre à sa charge la réhabilitation de ces derniers.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au maire de Cires-lès-Mello et au commandant de brigade de la gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera envoyée au pétitionnaire et aux Services Techniques Communaux.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Cires-lès-Mello dans le délai de deux mois à compter de sa publication, l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'Administration si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cires-lès-Mello, le 9 octobre 2025

Le Maire de Cires-lès-Mello



The official stamp of the Municipality of Cires-lès-Mello is a circular emblem. It features a central figure, likely a saint or a historical figure, seated and holding a staff. The text "MAIRIE DE CIRES-LÈS-MELLO" is inscribed around the top inner edge of the circle, and "OISE" is at the bottom. Two stars are positioned on the left and right sides of the circle. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Guérinet